241	P NP	_ DM573
	mplantation du te et des infrastruc	erminal méthanier tures connexes
Lévis		6211-04-004

# PROJET D'IMPLANTATION DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA

# MÉMOIRE SOUMIS AU BAPE

Michèle Lépine

André Dubois

25 janvier 2007

## UN PROJET QUI SUSCITE BEAUCOUP D'OPPOSITION

Dès son annonce, le projet Rabaska a soulevé beaucoup d'opposition.

À Lévis, d'abord, des groupes se sont rapidement organisés pour sensibiliser la population locale aux aspects négatifs de ce projet : le GIRAM, Rabat-Joie, l'APPEL; et plus récemment, l'Association de l'Île d'Orléans contre le port méthanier.

Au fil des ans, on a dû se rendre compte qu'il ne s'agissait pas là d'une opposition superficielle. Ces groupes ont démontré dès le départ beaucoup de sérieux dans l'analyse des divers dossiers relatifs à Rabaska. Ils ont accumulé les études approfondies sur des aspects comme la sécurité, l'approvisionnement en énergie et bien sûr les impacts environnementaux. Ils sont allés analyser les impacts de certains terminaux méthaniers existants, en Bretagne, près de St-Nazaire et dans les environs de Marseille.

Malgré les moyens limités dont ils disposent, ces groupes ont réussi à mettre les promoteurs de Rabaska sur la défensive. Ces derniers peuvent pourtant compter sur une batterie de professionnels et sur d'imposantes ressources financières. Le projet Rabaska jouit aussi de la complicité de l'élite économique et politique de la région, à laquelle se sont associés naturellement les grands médias. Ceux-ci ont toujours accordé beaucoup plus de place aux promoteurs qu'aux opposants.

Malgré tout, les opposants ont réussi à sensibiliser une partie importante de la population directement concernée par les risques associés à Rabaska. La preuve, les pétitions et manifestations de tous ordres n'ont pas cessées. La population de Beaumont, par exemple, où Rabaska devait s'établir, a rejeté ce projet à 72%. Et encore aujourd'hui, il suffit de se promener sur l'Île d'Orléans ou à Lévis pour voir de nombreuses pancartes s'opposant à Rabaska. Autre

preuve aussi : le nombre impressionnant et la qualité des mémoires que les opposants se préparent à déposer devant le BAPE.

Que les opposants aient atteint leurs objectifs de sensibilisation est d'autant plus remarquable que la région de Québec aspire, bien légitimement, à connaître elle aussi sa part de développement économique. Et Dieu sait que les promoteurs ne se sont pas gênés pour promettre de nombreuses retombées financières.

Pourtant, la résistance est toujours aussi forte.

Or, le projet Rabaska ne peut pas se permettre le luxe de soulever autant d'opposition. En 2007, on ne peut pas imposer de force à une communauté un projet comme l'implantation d'un port méthanier sans que cela fasse l'objet d'une véritable acceptation sociale. La sécurité et l'environnement sont devenus des facteurs de toute première importance dans le processus décisionnel visant à autoriser ou non un promoteur privé à installer un port méthanier. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick cherche par exemple en ce moment a faire entendre sa voix à Washington à l'occasion de l'étude d'un projet de port méthanier sur les côtes du Maine, par crainte des retombées environnementales négatives sur son territoire, les méthaniers devant naviguer dans les eaux territoriales canadiennes pour avoir accès au site projeté.

# POURQUOI UN PORT MÉTHANIER À CET ENDROIT?

La ressource qu'on exploite dans un port méthanier ne se trouve pas sur place. Elle vient d'ailleurs. En théorie, donc, on peut construire un port méthanier partout où il y a suffisamment d'eau pour permettre aux méthaniers d'y avoir accès.

Mais l'impact très important de ce genre de projet sur les populations environnantes a incité plusieurs pays à en contrôler sévèrement l'implantation.

En France, par exemple, on a voté une loi qui porte le nom de « Gestion des industries à risques technologiques », et qui impose, aux industries existantes ou projetées, des mesures destinées à assumer une plus grande part de la sécurité aux biens et aux personnes, sans compromettre leur vitalité économique. C'est ainsi qu'est né le concept de zones tampons, qui regroupe, hors des zones habitées, les raffineries, les terminaux méthaniers, les industries pétrolières et gazières, et celles liées au chlore et aux engrais chimiques.

Comme le souligne Christian Bolduc, dans un article portant sur les projets de port méthanier au Québec, et paru dans LE CITOYEN publié le 6 avril 2006 sur La Toile des Communicateurs, « En contrôlant l'expansion de ces zones et en orientant leurs lieux d'exploitation, la France permet aussi une plus grande efficience économique aux entreprises qui en font partie. Les lieux choisis sont sécuritaires pour les populations et stratégiques pour les entreprises exploitantes (Méditerranée et océan Atlantique à proximité), permettant aux navires d'accéder à la mer en réduisant au minimum le risque de feu, d'explosion, de catastrophes environnementales et d'attaque terroriste. »

L'auteur ajoute que cette planification, qu'on retrouve en France, contraste avec l'improvisation du Québec en la matière.

Pourquoi les promoteurs de Rabaska ont choisi d'installer un port méthanier là où le Fleuve St-Laurent est considérablement rétréci par la présence de l'Île d'Orléans, et où les méthaniers devraient naviguer dans un corridor étroit, rempli de bateaux (8000 par année), à moins de deux kilomètres de lieux habités? Le moins qu'on puisse dìre, c'est que choisir un site pareil, c'est augmenter les risques. Surtout si on considère que, toujours selon le même article, un expert américain comme le professeur James Fay du MIT suggère une zone de sécurité de six kilomètres pour le Québec.

Pas étonnant dès lors que l'opposition à ce projet soit si tenace Jamais les promoteurs de Rabaska n'ont été en mesure de justifier clairement pourquoi ils ont décidé de mettre toute une population à risque, tant en termes de pollution que de contamination et d'accident. Rappelons en effet que l'emplacement choisi doit compter avec des marées, des glaces et des vents violents. Les ingrédients parfaits pour une catastrophe, comme le souligne Christian Bolduc.

Ce choix est tellement incompréhensible que bien des observateurs avancent l'hypothèse qu'il s'agit là d'un leurre. On attire l'attention de l'opinion publique sur un projet de site, la laissant se déchainer contre celui-ci, et on en propose ensuite un autre qui s'impose alors comme un compromis acceptable.

Ce ne serait pas la seule manœuvre douteuse des promoteurs de Rabaska.

Alors qu'ils avaient choisi au départ un site dans la municipalité de Beaumont, ils ont promis qu'ils déménageraient si par référendum, la population se déclarait contre. La consultation a donné un résultat clair : 72% des citoyens de Beaumont se sont déclarés contre le projet. Rabaska a déménagé, oui, mais à peine à 400 mètres plus loin, juste de l'autre côté de la frontière municipale...

## **DEUX POIDS DEUX MESURES**

Une autre absurdité : l'emplacement choisi se trouve directement face à un des joyaux du patrimoine québécois; l'Île d'Orléans.

Le gouvernement du Québec, conscient de sa valeur, n'a pas hésité dans les années 70 a déclarer l'Île d'Orléans « arrondissement historique » dans le but d'en conserver l'intégrité.

Ce qui fait que les citoyens qui habitent t l'Île doivent se plier à toute une série de règlements concernant la construction et la rénovation de leurs maisons. Ce qu'ils font malgré tout de bonne grâce, conscients de l'objectif poursuivi.

Or, il suffit qu'un puissant conglomérat décide d'installer un port méthanier directement en face de l'Île pour que dans son cas, toutes les barrières règlementaires tombent comme par enchantement. Rabaska a le droit de défigurer le paysage, de mettre des populations à risque, en faisant fi de tout zonage existant. Au même moment, on interdit au fils d'un agriculteur, natif de l'Île, de construire sa maison sur la terre ancestrale sous prétexte que c'est zoné agricole.

Ce qui frappe aussi, c'est que malgré les millions dépensés en experts de toutes sortes et en opération charme auprès de la population par ses promoteurs, le projet Rabaska repose sur des bases extrêmement fragiles. Il suffît de donner comme exemple le fait qu'en novembre dernier, un jeune citoyen de l'Île d'Orléans, inquiet des retombées négatives de cette défiguration du paysage sur l'industrie des croisières, décida d'aviser quelques compagnies internationales de croisières de la venue prochaine de Rabaska pour qu'aussitôt, les autorités du Port de Québec s'empressent de vouloir bâillonner ce citoyen par le moyen d'une injonction. Heureusement, l'injonction a été refusée. Mais certains croisiéristes se sont tout de suite montré inquiets et ont demandé des précisions au Port de Québec. Pourquoi leur avait-on caché jusque-là l'existence de ce projet supposément inoffensif?

## **DU GAZ NATUREL POUR LES AMERICAINS?**

Un des arguments invoqués le plus souvent par les opposants au Projet Rabaska, c'est que ce port méthanier servira à répondre aux besoins énergétiques du Québec. Les opposants avancent au contraire qu'il est construit principalement pour combler la soif d'énergie des Américains.

Cette question est importante. Il est plus facile de faire avaler à la population les aspects négatifs de l'installation d'un port méthanier si on la convainc que notre autonomie énergétique en sera renforcée. Mais si c'est pour exporter cette énergie aux États-Unis, la population est évidemment beaucoup plus réticente à subir ces inconvénients majeurs d'un terminal méthanier. On ne parle plus d'augmenter notre autonomie énergétique. On parle d'enrichir un conglomérat international. De porteurs d'eau, nous voilà promus à porteurs de gaz.

En niant que Rabaska desservira les Américains, les promoteurs vont à contre courant de l'opinion généralement répandue. Le 24 janvier 2007, dans un reportage de la journaliste Marie-Andrée Brassard présenté sur les ondes de Radio-Canada, le chef du Parti Libéral fédéral, monsieur Stéphane Díon, admettait lui-même que le grand nombre de projets de construction de terminaux méthaniers au Canada n'est pas étranger à l'appétit des Américains.

Comme on peut le lire sur le site de Radio canada, «Stéphane Dion croit que la demande croissante de gaz naturel explique la prolifération de ce type d'installation. » « Pas seulement les Américains, le monde a soif d'énergie. » Et le nouveau chef du Parti Libéral ajoute : « Il faut à tout prix que ce besoin pour l'énergie soit rempli d'une façon qui soit conforme à l'environnement ».

Toujours dans le même reportage, selon Antoine Ayoub, professeur en économie à l'Université Laval et expert en énergie, l'impact économique des terminaux méthaniers ne doit pas être l'unique argument d'analyse de ces projets. Il faut amoindrir les risques de sécurité, mentionne-t-il.

Un port méthanier dont l'emplacement est complètement injustifiable et dont l'objectif réel est de vendre du gaz naturel aux Américains... On comprend mieux pourquoi l'opposition à Rabaska ne démord pas.

La région de Québec a droit au développement économique, mais ni les promoteurs de Rabaska ni la ville de Lévis n'ont été en mesure de prouver jusqu'à maintenant que c'est un terminal méthanier qui en sera automatiquement la bougie d'allumage. Ni en termes de création d'emploi à long terme, ni d'industries connexes.

Avant de donner le feu vert à Rabaska, il nous apparait impératif d'en confier l'étude à des experts indépendants. Les fonctionnaires des divers ministères qui ont eu à se pencher sur différents aspects de ce projet n'ont pas toujours fait preuve d'une grande maitrise de leurs dossiers.

Comme on le faisait remarquer dans le reportage de Radio-Canada cité plus haut sur les projets de port méthanier au Canada, « Selon plusieurs écologistes, les agences réglementaires gouvernementales n'ont pas toute l'expertise nécessaire pour évaluer ces projets ».

En attendant de trouver la meilleure façon d'étudier les impacts de Rabaska, il faut en stopper immédiatement le développement. Sinon, c'est toute une région qui risque de subir pendant très longtemps les contrecoups d'une décision prise trop hâtivement.

Rappelons-le en terminant : l'objectif de Rabaska n'est pas d'exploiter nos ressources à nous, mais bien d'aller les chercher ailleurs pour les redistribuer là où les profits seront les plus juteux. A-t-on seulement pris la peine de se demander si c'était une bonne chose de placer le prétendu renforcement de notre autonomie énergétique entre les mains de dirigeants de pays étrangers, comme l'Algérie, l'Iran ou la Russie?

Qu'arrivera-t-il le jour où les méthaniers ne pourront plus alimenter Rabaska parce que le président iranien ou russe aura décidé de fermer le robinet? On aura changé brutalement la vocation de toute un zone actuellement résidentielle et agricole, pour se retrouver avec un éléphant blanc. Les leçons de Mirabel n'auront servi à rien... et les grands pylônes d'Hydro-Québec qui traversent le fleuve et l'Île d'Orléans ne seront plus les seuls à défigurer un des plus beaux paysages du Québec.

		,	